



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service de Prévention des Risques  
Unité des Risques Chroniques et Sanitaires

**Objet :** Diagnostics de sol dans les école maternelle Miniconi sise 4 rue de Metz et école élémentaire Vagliano sise 1 rue de Mulhouse à Cannes

#### Eau du robinet

La présence de faibles teneurs en hydrocarbures dans le réseau d'eau potable de la cantine de cette école a été mise en évidence dans des prélèvements effectués en décembre 2012. Dès obtention des résultats, la Délégation territoriale de l'ARS avait immédiatement procédé à des contrôles sanitaires sur ce réseau et avait conclu à la conformité avec les normes de potabilité et à l'absence de risque sanitaire. Les représentants des ministères de l'écologie et de la santé ont toutefois classé cet établissement en catégorie C, en mars 2014. Les critères de classement relatifs à l'eau du robinet ont depuis été modifiés par les instances nationales, et les concentrations en hydrocarbures retrouvées dans l'eau des écoles Miniconi et Vagliano ne conduiraient plus à un classement en catégorie C, mais à un classement en catégorie B (au sens de la circulaire du 4 mai 2010).

#### Etat des sols

Les résultats des analyses des sols superficiels non recouverts (emplanture des arbres) ont révélé que les teneurs en polluants ne sont pas anormales et ne posent pas de problème sanitaire.

Les prélèvements des gaz du sol effectués au droit des bâtiments en décembre 2012 ont révélé la présence de composés organiques volatils (COV) dans l'air du sol, ce qui signifie que les sols sont pollués par des hydrocarbures.

Des estimations de la concentration en COV dans l'air des locaux du groupe scolaire ont été réalisées et ont permis de conclure à l'absence de problème sanitaire en fonction de l'usage, de la configuration et de l'état actuels des locaux. La présence de polluants dans les sols du groupe scolaire n'en demeure pas moins avérée et requiert de suivre les recommandations listées ci-dessous.

#### Recommandations

L'usage, la configuration et l'état actuels des locaux ne posent pas de problème sanitaire. La présence de polluants dans les sols du groupe scolaire n'en demeure pas moins avérée et requiert de suivre les recommandations listées ci-dessous.

- La présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent

- efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.
- Aussi, il est essentiel que vous veilliez au maintien en bon état des bâtiments et des installations et que vous preniez des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux. Notamment, il est recommandé de positionner les réseaux d'alimentation en eau potable en aérien ou dans des tranchées remplies de matériaux sains.
- En cas de travaux, le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31-620, est fortement recommandé afin de s'assurer de la compatibilité entre l'usage futur envisagé après travaux et l'état des sols.

Les services de la DREAL PACA restent à la disposition du maître d'ouvrage et des chefs d'établissement pour toute précision complémentaire.